

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE
Philippe-Maurice, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence

DATE DE CONVOCATION : 05/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : DENOMINATION DE RUES.

Le déploiement de la fibre optique nécessite que les futurs abonnés doivent, pour être raccordés, avoir une adresse géolocalisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN). Cette adresse devient également indispensable pour la bonne livraison du courrier et des colis, d'ailleurs certains administrés rencontrent des problèmes de distribution. Ainsi, toutes les voies de la commune qu'elles soient rues, allées ou chemins, doivent avoir un nom (unique et à chaque habitation sur la voie répertoriée, sera associé un numéro). La commission élargie du 04 octobre 2021 a donc émis les propositions suivantes de dénomination de rues :

Ruelle Solet

du bas des escaliers donnant sur la Rue Augustin Fresnel jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Hêtraie (suppression de l'appellation Rue « Jean de la Varende » à l'intersection avec la Rue de la Hêtraie)

Impasse Jean de la Varende

partie de l'ex Rue de Jean de la Varende, au droit de la Ruelle Solet, et pénétrant dans le lotissement

Rue du Stade

prolongation de l'actuelle Rue du Stade par le CR N°20 (lieu-dit « L'Arboussière ») longeant les arrières du stade de football (de la parcelle AD104a à la parcelle AD106, parcelles sises à droite en montant)

Impasse de la Hartaudière

CR N°7 (lieu-dit « La Hartaudière ») de l'intersection de la route des Hauts de Saint Vincent jusqu'à la parcelle ZA95 (sur une distance de 370 mètres)

Impasse du Clos Saint James

voie de desserte du Clos Saint James

Rue de la Mévrière

CR N°24 se prolongeant VC N°55 jusqu'à la Rue du Maréchal Leclerc (virage direction Ferme de Beauvais)

Rue de la Porte Noire

VC N°7 (lieu-dit « La Porte Noire ») jusqu'à la RD49

Rue Bruno LECLERCQ (Maire de la Commune de BROGLIE de 2008 à 2014)

VC N°59 de la parcelle ZA84 (en haut de la Rue Saint Vincent, lieu-dit « Les Hauts de Saint Vincent ») vers le CR N°8 jusqu'à la parcelle ZA190 (intersection avec la Route de Gacé)

Place du Cèdre

place desservant le 1er lotissement des Hauts de Saint Vincent

Place des Pins

place desservant le 2nd lotissement des Hauts de Saint Vincent

Rue du Calvaire

CR N°28 de la parcelle ZA200 à la parcelle ZA227

Rue des Haies

du rond-point de l'Intercom vers la VC N°24 (lieu-dit « La Vimondière ») puis le CR N°8 (lieu-dit « Les Haies ») jusqu'à la délimitation de Saint Aubin du Thenney

Rue de la Fresnaye

du rond-point de l'Intercom vers la VC N°19 (lieu-dit « La Fresnaye ») jusqu'à la délimitation de Saint Aubin du Thenney, VC N°33, sur une distance de 800 mètres

Rue de la Bédouzière

VC N°8 (lieu-dit « Les Haies ») vers RD22 (lieu-dit « La Bédouzière »), direction Grand-Camp

Rue de la Motte – Commune de BROGLIE (même dénomination par la commune de Ferrières-Saint-Hilaire)

de l'intersection de la RD6138 (route de Bernay) jusqu'à la limite de Ferrières-Saint-Hilaire (parcelle ZD79)

Impasse du Collège

voie de desserte du nouveau collège, logement de fonction et habitations privées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme DEROIN Jennifer), d'approuver les propositions de dénomination de rues ci-dessus émises par la commission élargie le 04 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,

Roger BONNEVILLE

